



## FORMATION AUX GESTES QUI SAUVENT

La commune de Pardies organise une seconde session de la formation « Gestes qui sauvent » le **Lundi 16 septembre 2024 à la salle de réception.**

**Deux sessions : 14h00 – 16h00 et 17h00 – 19h00.**

**Inscription obligatoire et gratuite auprès de la mairie.**

### VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

Le tirage au sort pour le bois de chauffage aura lieu **le mercredi 11 septembre 2024 à 18h00 à la salle de réception.**

**Possibilité d'obtenir plusieurs lots.**

- Le bois est alloté par 5m<sup>3</sup> apparent par le prestataire et numéroté sur la tranche des coupes,
- Le lot coûte 200,00 € pour 5m<sup>3</sup>, soit 40€/m<sup>3</sup>.  
Le paiement devra être effectué impérativement **sur place** par chèque à l'ordre du Trésor Public.
- Les lots sont à évacuer par les acquéreurs au plus tard le **02 novembre 2024** selon le planning préétabli. Ils peuvent être débités et fendus sur place.

### PIECE DE THEATRE

**Le 15 septembre à 15h30 - Salle des fêtes**



Le groupe amateur *Les pieds dans l'eau* vous propose une pièce tout public intitulée : « **Toc-Toc** ».

Participation libre.

### AIDE A LA RENTREE SCOLAIRE

Les dossiers de demande d'aide sont à retirer puis à déposer au secrétariat de la mairie sous pli cacheté à l'adresse du CCAS de Pardies ; lequel procédera à leur étude et déterminera le montant attribué.

Les aides sont dégressives en fonction du quotient familial et sont plafonnées : 400€ pour l'enseignement supérieur et 200€ pour le secondaire.

Date limite de dépôt : 6 décembre 2024 à 18h00.

Les dossiers reçus après la date limite seront refusés.

### BOURSES COMMUNALES

Les élèves de l'enseignement secondaire ou supérieur dont la résidence familiale est située à Pardies, peuvent bénéficier de plusieurs bourses communales.

Les dossiers de demande sont à retirer puis à déposer au secrétariat de la mairie.

Pas de date limite de dépôt.

Bourses communales - Enseignement supérieur :  
400,00€ par étudiant répondant aux critères suivants : étudiant dans l'enseignement supérieur, boursier d'État, moins de 28 ans.

Bourses communales - Séjours linguistiques :  
300,00€ par étudiant répondant aux critères suivants : étudiant dans l'enseignement secondaire ou supérieur, moins de 28 ans.

Bourses communales – Mobilité (stage ou semestre à l'étranger) : 650,00 € maximum\* par étudiant répondant aux critères suivants : étudiant dans l'enseignement supérieur, boursier d'État, moins de 28 ans, titulaire d'une convention de stage d'une durée comprise entre 2 et 6 mois

*\*Montant établi individuellement en fonction de la destination et de la durée du stage*

## NOUVELLES TETES AU SEIN DE LA MAIRIE DE PARDIES

Chaque jour vous rencontrez ou échangez avec les agents municipaux. Chacun d'entre eux participe à la mission de service public de la municipalité de Pardies et contribue à faire fonctionner notre commune et ses différents services de proximité.

Nous sommes ravis de vous présenter les nouvelles recrues qui composent aujourd'hui l'effectif communal :

**Vincent HAUDEBOURG** est en poste au sein des services techniques (agent polyvalent) depuis septembre 2023. Il participe à l'ensemble des chantiers menés par les services communaux en apportant son expérience, notamment en tant que charpentier-couvreur.



**Isabelle BRAY** (à droite) est responsable de la cantine scolaire depuis novembre 2022. Elle accompagne au quotidien les élèves du groupe scolaire qui mangent à la cantine, régulièrement décorée par ses soins. Elle est également en charge de la garderie du soir pour les élèves de l'élémentaire.

**Sandrine LOUSTALOT** (à gauche), que certains élèves connaissent déjà car elle travaille à l'aide aux devoirs de la CCLO, sera chargée de la garderie du matin pour les élèves de l'école élémentaire, de l'animation de la pause méridienne pour les élèves de maternelle ainsi que du ménage au sein de l'école.



**Claire LAGARDERE** (à gauche) est ATSEM dans la classe des TPS, PS et MS depuis septembre 2023. Outre son implication en classe et l'accueil des élèves de maternelle en garderie, elle anime également la pause méridienne des élèves de l'élémentaire (activités sportives, travaux manuels...).

**Clara BERTRAND** (à droite) remplace Béatrice LARRIEU qui a décidé de faire valoir ses droits à la retraite au 31 août 2024. Lauréate du concours d'ATSEM, Clara a été jugée la plus apte à reprendre ce poste suite à l'appel à candidatures qui a retenu l'attention de 57 postulantes.



**Emilien BONNAFOUX** a été recruté directement par la commune pour cette année scolaire 2024-2025. Il occupera le même poste d'animateur que l'an passé et proposera aux élèves de l'école élémentaire plusieurs activités sportives.

